Publications périodiques

Comptes annuels

BANQUE FRANCAISE MUTUALISTE
Société coopérative de banque au capital de 114 349 365 €
Siège social : 56-60, rue de La Glacière, 75013 Paris
RCS Paris 326 127 784

DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

A. - Bilan au 31 décembre 2017 avant répartition. (En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2016	31/12/2017
Caisse, banques centrales, C.C.P.	26 541	31 826
Effets publics et valeurs assimilées	449 372	472 124
Créances sur les établissements de crédit	31 376	48 182
Opérations avec la clientèle	2 080 421	2 236 826
Obligations et autres titres à revenus fixes	378 451	292 230
Actions et autres titres à revenu variable	259 172	246 311
Parts dans les entreprises liées	37 762	38 932
Participations et autres titres détenus à long terme	2 750	1 912
Locations simples	25	25
Immobilisations incorporelles	524	152
Immobilisations corporelles	2 680	1 911
Autres actifs	33 025	14 167
Comptes de régularisations	21 490	15 280
Total actif	**3 323 589**	**3 399 877**

Passif	31/12/2016	31/12/2017
Dettes envers les établissements de crédit….....	349 517	200 846
Opérations avec la clientèle……..	2 648 724	2 871 043
Dettes représentées par un titre……		
Autres passifs…….....	30 055	17 703
Comptes de régularisation……	25 209	18 611
Provisions pour risques et charges…….....	5 737	5 322
Dettes subordonnées…….	2 172	2 169
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)…..	22 205	22 205
Capitaux propres……..	239 970	261 978
Capital souscrit……	114 155	114 349
Primes d'émission…….....	15 284	15 553
Réserves……..	95 162	109 773
Provisions règlementées……..	174	276
Report à nouveau…….		
Résultat de l'exercice (+/-)……...	15 195	22 027
Total passif	**3 323 589**	**3 399 877**

Hors bilan	31/12/2016	31/12/2017
Engagements donnés :		
Engagements de financement	57 120	38 440
Engagements de garantie	4 216	3 162
Engagements reçus :		
Engagements de financement	105 000	105 000
Engagements de garantie	90 711	71 891
Autres engagements reçus sur titres	16 535	

B. - Compte de résultat

(En milliers d'euros.)

Compte de résultat	31/12/2016	31/12/2017
+ Intérêts et produits assimilés	120 675	120 402
- Intérêts et charges assimilées	46 740	38 979
+ Revenus des titres à revenu variable	205	872
+ Commissions (produits)	19 352	28 270
- Commissions (charges)	1 195	1 356
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	429	155
+ Autres produits d'exploitation bancaire	175	403
- Autres charges d'exploitation bancaire	12	123
Produit net bancaire	**92 889**	**109 644**
- Charges générales d'exploitation	58 105	61 856
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 085	1 458
Résultat brut d'exploitation	**32 700**	**46 330**
+/- Coût du risque	-3 813	-12 881
Résultat d'exploitation	**28 886**	**33 449**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 477	- 15
Résultat courant avant impôt	**28 409**	**33 434**
+/- Résultat exceptionnel		
- Impôt sur les bénéfices	13 214	11 407
+/- Dotations/ reprises de fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		
Résultat net	**15 195**	**22 027**

C. - Annexe aux comptes annuels.

I - Faits significatifs de l'exercice.

Aucun fait significatif en 2017.

II - Faits postérieurs à la clôture

Aucun fait postérieur à la clôture.

III - Informations sur les règles et principes comptables

1 - Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées.

Les comptes sociaux sont établis selon les principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et ANC n°2014-07 relatif aux comptes des établissements du secteur bancaire.

Pour le cas particulier des comptes semestriels, qui ne présentent pas d'obligation de publication, une version simplifiée de l'annexe aux comptes est présentée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-17 du Code de Commerce, la BFM est exemptée de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés puisqu'elle est elle-même, ainsi que ses deux principales filiales ITL et la SCI Glacière, sous le contrôle de la société MNH qui les inclut dans ses comptes consolidés.

Société consolidante	Adresse	Méthode de consolidation
MNH	331 avenue d'Antibes, 45 200 AMILLY	Intégration globale

1.1. Comptabilisation de l'actif immobilisé

L'actif immobilisé est inscrit au bilan pour son prix d'acquisition (TVA non récupérable incluse, le cas échéant).
Durées d'amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont amorties sur leur durée probable d'utilisation suivant le mode linéaire, sauf en ce qui concerne le matériel informatique amorti suivant le mode dégressif. L'approche par composants (CRC n° 2002-10) n'a pas permis d'identifier de différences significatives sur les principes déjà adoptés. De manière générale :

Logiciels	3 ans (dégressifs) pour les logiciels Système 1 an pour les logiciels bureautique.
Immeubles	36 ans
Agencements et mobilier	3 ans et 10 ans linéaire
Matériel informatique	5 ans (linéaire) et 3 ans en dégressif

1.2. Principes et méthodes comptables retenus pour le portefeuille titres et les instruments financiers à terme.

1.2.1. Portefeuille titres

Les opérations sur titres sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 et 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.
La répartition des titres entre les 6 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement, titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- Titres de transaction

Les titres de transaction sont des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance, c'est à dire dans un délai de 6 mois maximum. Ne peuvent être considérés comme des titres de transaction que ceux qui sont négociables sur un marché liquide, avec des prix de marché constamment accessibles aux tiers. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.
Les titres de transaction sont enregistrés coupon couru (s'il s'agit de titres à revenu fixe) et frais exclus. A la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent, le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.
A l'issue d'une durée de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés en titres de placement ou d'investissement, selon la qualification qui pourra leur être donnée en fonction des conditions requises d'inscription pour chacun des portefeuilles destinataires. Ces titres de transaction sont transférés à leur valeur de marché au jour du transfert.
La Banque Française Mutualiste ne détient pas de titre de transaction dans son portefeuille au 31 décembre 2017.

- Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir pendant une durée supérieure à 6 mois, sans que l'établissement ne soit engagé, s'il s'agit de titres à revenu fixe, à les détenir jusqu'à l'échéance. Cette catégorie comprend également les titres provenant de la catégorie transaction et les titres ne satisfaisant pas aux conditions requises pour un classement en portefeuille d'investissement.
A leur date d'acquisition, les titres de placement sont comptabilisés à leur prix d'acquisition frais exclus. Pour les titres reçus du portefeuille de transaction, la valeur de marché au jour du transfert vaut prix d'acquisition et la date de transfert vaut date d'acquisition. Les intérêts courus sont exclus pour les valeurs mobilières à revenu fixe et inclus pour les titres monétaires. La différence entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement est rapportée au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Ce rattachement est effectué selon un mode linéaire pour les valeurs mobilières à revenu fixe et selon un mode actuariel pour les titres monétaires. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués au plus bas du prix d'acquisition et du prix de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation.
Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul des dépréciations.
Le résultat des cessions ainsi que les dotations et reprises de dépréciations figurent dans la rubrique « Gains ou pertes des portefeuilles de placement et assimilés ».

- Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenu et à date d'échéance fixes acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou « titres de placement » avec l'intention manifeste de détention jusqu'à l'échéance. Les titres répondant à ces caractéristiques peuvent être classés en titres d'investissement dès lors que l'établissement a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance.
Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition, selon les mêmes règles que les titres de placement. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou en cas de risque de défaillance de l'émetteur.
Les titres transférés du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement sont inscrits à leur prix d'acquisition ; les dépréciations constituées à l'ouverture de l'exercice sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.
Les primes et décotes font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres.
Le résultat des cessions éventuelles et les dotations et reprises de dépréciation sont inscrits en « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».
Durant la période, il n'y a pas eu de transfert entre les titres de placement et les titres d'investissement.

- Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.
La Banque Française Mutualiste ne détient pas de titre de l'activité de portefeuille au 31 décembre 2017.

- Autres titres détenus à long terme

Relèvent de cette catégorie les investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

- Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La BFM détient des titres de participation, classés comme tels car répondant à une volonté de participation durable à l'activité.
Ces titres sont enregistrés pour leur coût d'acquisition. Cette valeur est revue à la baisse par le biais d'une dépréciation, le cas échéant, afin de tenir compte d'éléments significatifs tels qu'une dégradation de la situation nette et des perspectives concernant les sociétés détenues ; ou une dépréciation du cours dans le cas des sociétés cotées.
Les plus et moins-values de cessions ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour le montant net « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

1.2.2. Instruments financiers à terme

Les principes et méthodes comptables retenus pour la comptabilisation des opérations financières à terme résultent du règlement n°2014-07 de l'ANC (livre II – titre 5 : « les instruments financiers à terme »).

1.3. Créances et dettes sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances et dettes sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale et la nature du concours : créances / dettes à vue ou à terme, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Elles intègrent toute sorte de concours effectué avec les établissements de crédit, y compris les opérations de pension.
Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes font l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identique et existence d'une lettre de fusion de comptes.
Les intérêts courus non échus sur les créances ou dettes sont portés en comptes de créances ou dettes rattachées, en contrepartie du compte de résultat. Par ailleurs, les intérêts échus sur les créances douteuses viennent s'ajouter à l'encours douteux par contrepartie du compte de résultat.

En application des règles déterminées par le règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, les différentes catégories d'encours sont les suivantes :

- Les encours sains

Il s'agit des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.

- Les créances restructurées

Les créances restructurées constituent une sous-catégorie des encours sains et recouvrent essentiellement les dossiers ayant fait l'objet d'un plan de surendettement, et pour lesquels une décote est calculée, couvrant en valeur actualisée le différentiel entre les flux du nouveau plan de surendettement et les flux du contrat d'origine. La dotation de cette décote figure en coût du risque, tandis que la reprise correspondante est présentée en Produits et intérêts sur opérations avec la clientèle.

- Les encours douteux

Il s'agit de crédits présentant au minimum un impayé pour les prêts en surendettement, un impayé de plus de trois mois pour les prêts à la consommation et les prêts immobiliers. La classification en douteux d'une créance entraîne par contagion le déclassement dans cette catégorie de l'ensemble des encours relatifs au débiteur.

- Les encours douteux compromis

Ils constituent une sous-catégorie des encours douteux et se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances ayant fait l'objet d'une déchéance du terme (dénommées « créances contentieuses »), des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.

La gestion et le recouvrement des créances contentieuses ont été confiés à la Compagnie Générale de Recouvrement Mutualiste (CGRM), filiale à 100% de la Banque Française Mutualiste.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des encours sains.

Lorsque la créance bénéficie de garanties, celle-ci sont comptabilisées en hors bilan, dans le poste « Engagements de garanties reçues ».

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.
L'ensemble des créances douteuses (douteux et douteux compromis) fait l'objet de dépréciations, appréciées dossier par dossier ou par méthode statistique (sur la base des taux de pertes ou de récupérations observées sur les quinze années écoulées) lorsque celle-ci est plus appropriée.
Conformément au règlement n° 2014-07 de l'ANC, la BFM détermine le montant de ces dépréciations afin de couvrir, en valeur actualisée au taux nominal du prêt, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur ces créances. En tout état de cause, le montant de la dépréciation ne peut être inférieur au montant des intérêts échus sur ces créances et non encaissés.

1.4. Provisions pour risques et charges

Les provisions comprennent :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière

- Les provisions pour charges diverses
- Les provisions pour litiges et risques divers

Les engagements à long terme vis-à-vis du personnel sont constitués des indemnités de retraite, calculées selon la méthode prospective. Cette méthode tient compte d'hypothèses démographiques, des prévisions de départ anticipé, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

1.5. Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque Française Mutualiste, conformément aux conditions requises par l'article 1121 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

1.6. Principe de comptabilisation des commissions

L'enregistrement des commissions diffère selon qu'il s'agit d'éléments liés ou non à l'octroi ou l'acquisition d'un concours.
En effet, conformément au règlement 2014-07 de l'ANC (livre II, titre 1), les commissions reçues ou versées lors de l'octroi d'un crédit sont étalées linéairement sur la durée de vie effective dudit crédit, alors que les autres commissions sont prises en résultat dès leur survenue.

Dans le cas de commissions étalées sur la durée de vie du prêt, le produit et la charge correspondants sont présentés en produits nets d'intérêts, les commissions restant à étaler sont intégrées aux postes de créances et dettes rattachées à l'encours de crédit.

2 - Changement de méthodes comptables

Néant.

IV - Notes sur les postes du bilan

Note 1. Ventilation des créances et dettes selon leur caractère échéancé :

En K€	31/12/2016	31/12/2017
Actif :		
Caisse, banques centrales, C.C.P	**26 541**	**31 826**
A vue	26 541	31 826
A terme		
Créances rattachées		
Créances sur les établissements de crédit	**31 376**	**48 182**
A vue	31 268	47 969
A terme		
Créances rattachées	108	213
Opérations avec la clientèle	**2 080 421**	**2 236 826**
A vue	64 459	59 251
A terme	2 008 453	2 171 415
Créances rattachées	7 509	6 160
Total	**2 138 337**	**2 316 834**
Passif :		
Dettes envers les établissements de crédit	**349 517**	**200 846**
A vue	9 604	10 737
A terme	336 886	188 099
Dettes rattachées	3 028	2 010
Opérations avec la clientèle	**2 648 724**	**2 871 043**
Comptes d'épargne à régime spécial	2 624 188	2 851 136
Autres dettes à vue	696	411
A terme	2 514	1 518
Dettes rattachées	21 326	17 977
Dettes représentées par un titre	**0**	**0**
A vue		
A terme		
Dettes rattachées		
Total	**2 998 241**	**3 071 889**

Note 2. Créances sur la clientèle :

(En K€)	Valeur brute 31/12/2017	Dépréciation 31/12/2016	Dotations	Reprises	Dépréciation 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2017
Autres concours à la clientèle						
-Encours sains	**2 173 819**	**1 912**	**1 215**	**-1 190**	**1 937**	**2 171 882**
Encours sains normaux	2 159 890					2 159 890
Encours sains créances restructurées	13 929	1 912	1 215	-1 190	1 937	11 992
Encours sains prêts décotés						
Encours douteux, compromis et contentieux	**138 484**	**75 634**	**11 609**	**-7 541**	**79 702**	**58 782**
Encours douteux	56 878	39 332	6 306	-2 506	43 131	13 746
Encours douteux compromis	5 954	2 779	2 049	-1 351	3 477	2 477
Encours contentieux	75 653	33 522	3 255	-3 684	33 093	42 559
-Créances rattachées	**6 160**					**6 160**
Comptes ordinaires débiteurs	**2**					**2**
Total créances	**2 318 464**	**77 545**	**12 825**	**-8 731**	**81 639**	**2 236 826**

Les 2 174 M€ de créances saines sur la clientèle sont répartis en 2 102 M€ de prêts consentis à des particuliers (parmi lesquels la part des crédits consentis dans les Départements d'Outre-Mer représente un montant de 90 M€) et 70 M€ de concours accordés à des entreprises ou entrepreneurs individuels.

Par ailleurs, les prêts consentis par la BFM sont pour l'essentiel des prêts à la consommation (2 017 M€ du total des encours sains), les prêts immobiliers ne représentent que 86 M€ du total des encours sains. Le reste des encours sains est composé de crédits à l'équipement et de crédits d'exploitation accordés à des sociétés.

Certains des encours, bien que qualifiés de sains, sont assortis de décotes : il s'agit des créances restructurées (plan de surendettement Banque de France) pour un encours de 13,9 M€. Les décotes correspondent au différentiel actualisé entre les flux du nouveau plan de crédit mis en place et les flux du contrat d'origine.

Note 3. Ventilation des créances et dettes selon leur durée restant à courir :

(En K€)	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances	**157 909**	**462 630**	**1 667 074**	**636 832**	**2 924 445**
A terme sur établissement de crédit					
A terme sur clientèle	157 909	450 290	1 347 669	215 546	**2 171 415**
Titres en portefeuille		12 339	319 405	421 286	**753 031**
Dettes	**188 099**	**718**	**800**		**189 617**
A terme envers les établissements de crédit	* 188 099				**188 099**
A terme envers la clientèle		718	800		**1 518**
Titres de créances négociables					

*dont titres donnés en pension livrée pour 188 099 K€

Note 4. Créances et Dettes rattachées aux postes du bilan :

(en K €)	31/12/2016	31/12/2017
Créances rattachées	**18 118**	**16 695**
Banques centrales, CCP		
Établissements de crédit	108	213
Concours à la clientèle	7 509	6 160
Prêts subordonnés à terme		
Obligations et autres titres	10 502	10 322
Dettes rattachées	**24 353**	**19 987**
Établissement de crédit	3 028	2 010
Comptes créditeurs de la clientèle	21 326	17 977
Titres de créances négociables		

Note 5. Portefeuille titres :

1) Portefeuille de transaction :

Néant.

2) Portefeuille de placement :

(En K€)	31/12/2016				31/12/2017			
	Valeur d'acquisition	Valeur de marché	Plus-values latentes	Moins-values latentes (*)	Valeur d'acquisition	Valeur de marché	Plus-values latentes	Moins-values latentes (*)
Titres de placement :								
Obligations(1)	1 000				1 000			
Créances rattachées								
Parts d' OPCVM	259 374	259 450	277	-201	246 503	246 642	331	-193
Actions								
Total	**260 374**	**259 450**	**277**	**-201**	**247 503**	**246 642**	**331**	**-193**

(*)Les moins-values latentes sont provisionnées à 100 %.
(1) titres non cotés

3) Ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe :

(En K€)	31/12/2016				31/12/2017			
	Organismes publics		Organismes publics		Organismes publics		Organismes publics	
	Non subordonné	Non subordonné	Non subordonné	Non subordonné	Non subordonné	Subordonné	Non subordonné	Subordonné
Entreprises liées								
Entreprises avec lien de participation								
Autres entreprises			374 145	1 000			288 981	1 000
Créances rattachées			3 306				2 249	
Total	**0**	**0**	**377 451**	**1 000**	**0**	**0**	**291 229**	**1 000**

4) Portefeuille d'investissement :

	31/12/2016					31/12/2017			
(En K€)	**Nominal**	**Surcote Décote Coupon couru**	**Valeur Comptable**	**Acquisitions**	**Cessions / tombées**	**Nominal**	**Surcote Décote Coupon couru**	**Valeur comptable**	**Plus ou moins values latentes au 31/12/2017**
Titres états européens	400 000	42 177	442 177	25 000		425 000	39 050	464 050	31 382
Obligations	10 000	-405	9 595			10 000	-359	9 641	508
TSR	22 000		22 000			22 000		22 000	-596
BMTN	342 300	250	342 550	50 000	135 000	257 300	39	257 339	-3 207
Créances rattachées			10 501					10 322	
Total	**774 300**	**42 022**	**826 823**	**75 000**	**135 000**	**714 300**	**38 731**	**763 353**	**28 087**

Parmi les obligations et BMTN de notre portefeuille, 267 M€ sont émis par des banques Européennes dont 35 M€ bénéficiant d'une garantie d'État.

Détails des titres émis par des États Européens en portefeuille au 31/12/2017

PAYS	NOMINAL	Valeur bilan au 31/12/2017	Valeur marché au 31/12/2017	PMVL au 31/12/2017
Total Espagne	110 000	130 191	140 902	10 710
Total Irlande	30 000	30 279	34 491	4 212
Total Italie	110 000	123 341	132 126	8 786
Total Portugal	125 000	134 419	139 711	5 292
Total Roumanie	40 000	41 930	44 211	2 280
Total France	10 000	11 930	12 031	102
Total général	**425 000**	**472 090**	**503 472**	**31 382**

La valeur bilan s'entend créances rattachées incluses.

Titres donnés en pension au 31/12/2017

Nature des titres mis en pension	Nominal	Valeur comptable montant emprunté	Valeur donnée en pension montant encaissé
Effets publics - obligations	180 000	183 638	188 099
Total	**180 000**	**183 638**	**188 099**

Note 6. Dettes représentées par un titre :

(en K€)	31/12/2016	31/12/2017
Titres du marché interbancaire et TCN		
Dettes rattachées		
Total général	**0**	**0**

Note 7. Participations :

(En K€)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres			Prêts et avances consentis	Montant des cautions données	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Divid. reçus
				Brute	Dépré.	Nette					
Participations détenues à plus de 50% :											
SAS CGRM *Paris*	50	909	100,00%	114		114			2 031	369	200
SARL CIV *Paris*	8	-346	99,80%	8	-8		2 228		289	-281	
SCI LA GLACIERE *Paris*	2	14 104	99,10%	21 146		21 146	5 066		3 040	281	
SAS ITL *Paris*	5 280	8 268	99,29%	12 615		12 615	9 728		57 302	227	665
Participations détenues entre 10 et 50% du capital ou dont la quote-part est >1% du capital de la banque :											
GIE ACCEFIL *Boigny Sur Bionne*	16	16	24,84%	4		4	397		9 250		
SAS Miroir social *Gennevilliers*	66	68	21,21%	260	-246	14			163	3	
Autres participations				110	-18	93	680				7
Total				**34 258**	**-271**	**33 987**	**18 099**		**72 075**	**599**	**872**

Les données financières des sociétés sont celles des comptes annuels 2017 à l'exception de Miroir Social et GIE Accefil, pour lesquelles les données sont celles de 2016.
La BFM ne détient aucune filiale étrangère ; aucun des titres qu'elle détient n'est coté.
Les quatre participations détenues à plus de 50% sont des entreprises liées.

Note 8. Immobilisations :

(En K€)	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisitions	Cessions / Mises au rebut	Reclassement	Valeur Brute au 31/12/2017
Fonds de commerce					
Logiciels	2 454	128	290	1	2 292
Autres immos incorporelles					
Immobilisations en cours	1			-1	
Immobilisations incorporelles	**2 455**	**128**	**290**		**2 292**
Terrains constructions	589				589
Agencements					
Matériel et mobilier	4 086	297	378	29	4 033
Immobilisations en cours	29			-29	
Œuvres d'arts	44				44
Immobilisations Corporelles	**4 748**	**297**	**378**		**4 667**
Total général	**7 203**	**424**	**669**		**6 959**

(En K€)	Amort. et dépréciation au 31/12/2016	Dotations	Sorties / Reprises	Amort. et dépréciatio au 31/12/2017	Reclassement	Valeur nette au 31/12/2017
Fonds de commerce						
Logiciels	1 931	500	290	2 140		152
Autres immos incorporelles						
Immobilisations en cours						
Immobilisations incorporelles	**1 931**	**500**	**290**	**2 140**	**0**	**152**
Terrains constructions	187	16		203		386
Agencements						
Matériel et mobilier	1 856	1 043	372	2 527		1 506
Œuvres d'arts	25			25		19
Immos corpo en cours						
Immobilisations corporelles	**2 068**	**1 059**	**372**	**2 755**	**0**	**1 911**
Total général	**3 999**	**1 559**	**663**	**4 895**	**0**	**2 063**

Note 9. Détail autres actifs et comptes de régularisation :

(En K€)	31/12/2016	31/12/2017
Autres actifs	**33 025**	**14 167**
Dépôts de garantie collatéral	12 660	4 800
Acompte de prélèvements sociaux sur intérêts CSL	4 035	2 901
Débiteurs divers	16 085	6 176
Comptes de stocks et emplois divers	245	289
Comptes de régularisation actif	**21 490**	**15 280**
Charges payées d'avance	766	942
Produits à recevoir	12 361	11 553
Prélèvements en attente d'encaissement	8 140	2 495
Produits à recevoir sur instruments dérivés		
Divers	223	290

Les produits à recevoir incluent notamment les commissions partenariat Société Générale pour 10 531 K€.

Note 10. Détail autres passifs et comptes de régularisation :

(En K€)	31/12/2016	31/12/2017
Autres passifs	**30 055**	**17 703**
Fournisseurs	3 661	910
Fournisseurs factures non parvenues	9 512	6 520
Dépôt de garantie collatéral		
Cotisations d'assurances à reverser	2 524	2 614
Impôts et taxes	11 075	3 492
Créditeurs divers	3 282	4 167
Comptes de régularisation passif	**25 209**	**18 611**
Produits perçus d'avance	6 175	5 552
Charges à payer	3 948	5 258
Soulte sur Swaps à étaler.		
Charges à payer sur instruments dérivés	6 462	3 474
Divers	8 624	4 327

Le poste Créditeurs divers est notamment composé de l'abondement versé à la BFM par une mutuelle sur des livrets détenus par ses adhérents. Cet abondement s'élève à 2 035 K€ au 31 décembre 2017, contre à 2 145 K€ au 31 décembre 2016.

Note 11. Provisions :

(En K€)	31/12/2016	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions devenues sans objet	31/12/2017
Provisions pour risques	5 253	194	75	558	* 4 815
Provisions pour charges	484	24			508
Total	**5 737**	**218**	**75**	**558**	**5 322**

*dont 4 343K€ de provision pour risque fiscal

Note 12. Évolution des capitaux propres (hors résultat de l'exercice) :

(En K€)	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Augmentation	Réduction	31/12/2017
Capital social	**114 155**		**194**		**114 350**
Parts sociales	109 189		194		109 383
Certificats coopératifs d'investissement	4 095				4 095
Actions de préférence	872				872
Prime d'émission	**15 284**		**268**		**15 553**
Prime d'émission Parts sociales	10 931		268		11 199
Prime d'émission CCI					
Prime d'émission Actions de préférence	4 354				4 354
Réserves	**95 162**	**14 611**			**109 773**
Légale	12 277				12 277
Statutaire	19 641	2 279			21 920
Facultative	62 321	12 332			74 653
Spéciale	922				922
Report à nouveau	**0**				**0**
Provisions réglementées	**174**		**102**		**276**
Résultat de l'exercice	**15 195**	**-15 195**	**22 027**		**22 027**
Versement de dividendes		**584**			
Total Capitaux propres hors FRBG	**239 970**		**22 592**		**261 978**
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	**22 205**				**22 205**

Le capital est composé de 7 172 630 parts sociales, de 268 490 certificats coopératifs d'investissement et de 57 199 actions de préférence, d'une valeur nominale de 15,25 €.

L'augmentation de capital en 2017 a généré 12 747 actions nouvelles.

Le résultat par titre de capital au 31 décembre 2017 s'établit à 2,94 €.

Note 13. Dettes subordonnées

(En K€)	Montant	Date d'émission	Durée initiale	Taux
Titres super subordonnés	2 100	29/06/2010	Indéterminée	Min(E12M + 3,3%) ;5,5%)
Total	**2 100**			

(En K€)	31/12/2017
Dettes rattachées sur TSS	69
Total	**69**

Ces dettes subordonnées sont assimilées à des fonds propres « Tier One ».

- Conditions de la subordination

Toutes les dettes subordonnées constituent des engagements directs, inconditionnels, non assortis de sûretés, à durée indéterminée et subordonnés de dernier rang de l'Émetteur.

- Conditions de remboursement des dettes subordonnées

Le remboursement anticipé des titres super subordonnés (TSS) ne peut se faire qu'à l'initiative de l'émetteur, après une période de cinq ans minimum, avec l'approbation préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, et à condition d'être remplacé par des Fonds Propres de qualité identique ou supérieure.

V - Notes sur les postes du hors-bilan

Note 14. Engagements de financement donnés

Les 38,4 M€ d'engagements de financement correspondent à des prêts accordés à la clientèle, mais non encore décaissés.

Note 15. Engagements de garantie donnés

Les principaux engagements de garantie correspondent principalement à une caution bancaire accordée à la filiale ITL pour un montant de 3 M€.

Par ailleurs, la BFM a transmis une partie de son portefeuille de créances, par voie d'endos, au profit de la SG, pour la part correspondant au montant tiré de la ligne de refinancement accordée par la Société Générale le cas échéant. Il n'y avait pas de montant tiré au 31 décembre 2017, et donc pas de garantie par voie d'endos.

Note 16. Engagements de financement reçus

Les 105 M€ enregistrés correspondent à des enveloppes de refinancement accordées par la Société Générale et non utilisées au 31 décembre 2017.

Note 17. Engagements de garantie reçus

Les 72 M€ de garanties reçues correspondent pour 41 M€ à la part du risque pris en charge par les établissements de crédit partenaires de la BFM implantés dans les DOM. Ceux-ci garantissent en effet 50% des encours de prêts effectués dans le cadre du partenariat avec ces établissements.

Les 31 M€ restants représentent des sûretés reçues en garantie de prêts accordés à la clientèle.

Note 18. Engagements reçus sur titres

Il s'agit de titres à départ décalé. Aucun engagement sur titres ne subsiste au 31/12/2017.

Note 19. Opérations sur instruments financiers à terme

La BFM procède à des opérations de couverture globale de son bilan en macro-couverture.

Au 31 décembre 2017, son portefeuille d'instruments financiers à terme destiné à cette couverture se décomposait de la manière suivante :

Opérations sur instruments financiers à terme	Montants nominaux (En M€)	Type d'instruments financiers à terme	Nature de la couverture	Type d'index	Valorisation au 31/12/2017 (En M€)
SWAPS Inflation	1 685	SWAP	Macro	Inflation	-3,3
Total	**1 685**				**-3,3**

Ventilation des notionnels de swaps selon leur durée restant à courir :

Durée résiduelle des swaps	Notionnel en M€
0 à 1 an	100
1 an à 5 ans	910
Plus de 5 ans	675
Total	**1 685**

VI - Notes sur les postes du compte de résultat.

Note 20. Ventilation des intérêts, produits et charges assimilés :

(En K€)	31/12/2016	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	**120 675**	**120 402**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 596	5 465
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	100 321	96 499
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	18 757	18 438
Intérêts et produits sur opérations de crédit-bail et location simple		
Intérêts et charges assimilées	**46 740**	**38 979**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	20 019	16 678
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	26 718	22 298
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	3	2
Intérêts et charges sur opérations de crédit-bail et location simple		

Note 21. Ventilation des commissions perçues et versées :

(En K€)	31/12/2016	31/12/2017
Commissions perçues : produits	**19 352**	**28 270**
Commissions reçues des établissements de crédit	11 018	13 963
Commissions reçues de la clientèle	73	9
Autres commissions	8 261	14 297
Commissions versées : charges	**1 195**	**1 356**
Commissions versées aux établissements de crédit	426	494
Autres commissions	769	862

Note 22. Ventilation des revenus sur titres à revenu variable :

(En K€)	31/12/2017	31/12/2017
Produits sur titres de placements		
Produits sur titres de participations	205	872
Total	**205**	**872**

Note 23. Ventilation des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation, de placement et sur actifs immobilisés :

(En K€)	31/12/2015	31/12/2016
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	**0**	**0**
Solde des opérations de change		
Solde des opérations sur instrument financier		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	**429**	**155**
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations sur titres de placements	429	155
Moins value sur titres de placement		-19
Dotation aux provisions pour dépréciation	-4	-120
Plus value sur titres de placement	415	165
Reprise provision pour dépréciation de titres	17	129
Autres		
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	**-477**	**- 15**
VNC des immobilisations cédées	-698	-6
Produits des immobilisations cédées		
Reprise de provisions sur immobilisations	223	
Pertes sur titres de participation		
Dotations pour dépréciation sur titres de participation	-2	-24
Reprises de dépréciations sur titres de participation		16

Note 24. Détail des autres produits et charges :

(En K€)	31/12/2016	31/12/2017
Autres produits d'exploitation bancaire	**175**	**403**
Charges refacturées	127	333
Divers	48	70
Autres charges d'exploitation bancaire	**12**	**123**
Divers	12	123

Note 25. Ventilation des charges générales d'exploitation :

(En K€)	31/12/2016	31/12/2017
Charges générales d'exploitation	**58 105**	**61 856**
Frais de personnel	21 033	22 316
Impôts et taxes	1 162	1 981
Frais informatiques	2 380	2 915
Honoraires	4 794	2 183
Autres frais administratifs	28 735	32 461

Note 26. Frais de personnel :

(En K€)	31/12/2016	31/12/2017
Salaires et traitements	10 942	11 031
Charges retraites	1 002	999
Autres charges sociales	4 981	5 465
Reprises nettes des dotations Plan social BF/litiges sociaux	-119	15
Impôts & taxes et versements assimilés sur rémunérations	2 080	2 327
Abondements Plan épargne entreprise - PERCO	607	685
Participation des salariés	620	795
Intéressement	919	1 000
Total	**21 033**	**22 316**

Au cours de la période, l'effectif moyen s'est élevé à 228 agents, répartis en 132 cadres et 94 techniciens.
Le montant global des rémunérations allouées aux mandataires sociaux à raison de leurs fonctions s'est élevé à 324 650,15€ pour la période.
Au 31 décembre 2017, aucun encours d'avances et crédits ainsi que d'engagements au titre d'une garantie quelconque, n'a été accordé aux mandataires sociaux.

Note 27. Honoraires des commissaires aux comptes :

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2017 se répartissent comme suit :

(En K€)	BDO	MAZARS	TOTAL
Mission légale d'audit des comptes sociaux	127	127	255
Missions spécifiques			
Total	**127**	**127**	**255**

Note 28. Coût du risque :
Ce poste se décompose comme suit :

(En K€)	31/12/2016	31/12/2017
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	10 468	12 810
Reprise de dépréciations sur créances douteuses	-13 405	-7 961
Créances irrécouvrables	6 941	8 572
Récupération sur créances amorties	-182	-66
Dotations aux dépréciations pour dépréciation des stocks	361	357
Reprise de dépréciations sur stocks	-307	-361
Dotation aux provisions sur risques et charges		
Reprises de provisions sur risques et charges		-470
Dotations diverses		
Total	**3 813**	**12 881**

Note 29. Résultat exceptionnel :

(En K€)	31/12/2016	31/12/2017
Dotations aux provisions exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles	**0**	**0**
Reprise de provisions exceptionnelles		
Autres produits exceptionnels		
Produits exceptionnels	**0**	**0**
Résultat exceptionnel	**0**	**0**

Note 30. Impôt sur les sociétés :

(En K€)	31/12/2016	31/12/2017
Ventilation de l'impôt en fonction de sa nature	**13 214**	**11 432**
Au titre de l'impôt au taux de droit commun de 33,33 %,	9 158	11 058
Au titre des contributions additionnelles	277	340
Autres titre des contributions versées	30	18
Crédit d'impôt	-66	-147
Impôt sur exercice antérieur	3 816	164
Ventilation de l'impôt en fonction du résultat	**13 214**	**11 432**
Impôt sur résultat courant	9 399	11 268
Impôt sur résultat exceptionnel		
Impôt sur exercice antérieur	3 816	164

D. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

A l'Assemblée Générale de la société Banque Française Mutualiste,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Française Mutualiste relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nus n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

3. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissances les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisionnement du risque de crédit

Risque identifié

La Banque Française Mutualiste est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts. Votre banque constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes.

Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des crédits concernés ou de dépréciations calculées de manière statistique pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement. Les dépréciations individuelles sont déterminées par le management en fonction des flux futurs recouvrables estimés sur chacun des crédits concernés. Les dépréciations appréciées par méthode statistique sont fondées sur des taux de pertes ou de récupérations observées sur les dix dernières années écoulées.

En raison du caractère significatif des montants que représentent les crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la Banque Française Mutualiste, et du recours au jugement de la Direction dans la détermination des dépréciations comptabilisées, nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations constituées, nous avons :

- pris connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations et du dispositif de contrôle interne l'encadrant;
- examiné la gouvernance des processus d'octroi (y compris le processus délégué aux partenaires), d'identification des encours douteux et de provisionnement;
- vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion avec les données comptables.

Lorsque la dépréciation a été calculée de manière statistique, nous avons mis en œuvre les procédures substantives suivantes :

- vérification de l'assiette sur laquelle a porté le calcul de la dépréciation et appréciation de la pertinence des hypothèses du modèle de provisionnement ;
- vérification de l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ;
- revue de cohérence de l'évolution des dépréciations, des encours et de la charge du risque.

Lorsque la dépréciation a été déterminée sur base individuelle, nos travaux ont consisté à:

- apprécier, sur base d'échantillons de dossiers de crédit, les hypothèses et données sous-jacentes retenues par la Direction pour l'estimation des dépréciations;
- contrôler la correcte mise en œuvre des décisions prises par la Direction.

Nous nous sommes également assuré que les règles de déclassement des créances saines en encours douteux n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Nous avons vérifié que les notes 1.3 et 2 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Française Mutualiste par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du 27 mai 2004 pour le cabinet BDO France Léger et Associés et du 25 mai 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet BDO France Léger et Associés était dans la 14ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 18ème année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) nº 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-1 O à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 7 mai 2018

BDO France – Léger & associés	Fabrice CHAFFOIS
Mazars	Anne VEAUTE

E. – Rapport de gestion.
Le rapport de gestion peut être communiqué sur simple demande.